

DOSSIER DE PRESSE
SNES-FSU
FORMATION
PROFESSIONNELLE
DES ENSEIGNANTS



MARDI 14 FEVRIER 2012

Retrouvez la version numérique
de ce dossier de presse sur
www.snes.edu

FICHE 1

CHRONOLOGIE D'UNE CATASTROPHE



2007

Campagne présidentielle de 2007 : Le **CANDIDAT SARKOZY** annonce qu'il envisage de recruter les enseignants au niveau du **MASTER**.

Juillet 2007 : Lettre de mission de Nicolas Sarkozy à Xavier Darcos.
Première allusion officielle à une reconnaissance de la formation des maîtres par un master.
« *La formation des enseignants devra durer cinq ans et sera reconnue par un diplôme de niveau master.* »

Avril 2008 : Rapport Silicani sur l'avenir de la fonction publique.
Idée de transférer la formation initiale des agents en amont du concours et de les affecter à temps plein dès l'année de stage.

Mai 2008 : Nicolas Sarkozy annonce un recrutement des enseignants au niveau du master.

Septembre 2008 : Objectifs et principes directeurs fixés par le ministère.

Novembre – Avril 2009 : Sous la pression, mise en place de groupes de travail pour discuter de la réforme autour de quatre axes : Epreuves de concours, articulation master/ concours, formation « continuée », mesures transitoires.

Mars 2009 : Xavier Darcos écrit au SNES et annonce **UN TIERS DE DÉCHARGE POUR LES STAGIAIRES**.

Mai 2009 : Passage au CTPMEN des modifications statutaires concernant le titre requis pour se présenter au concours.

Juin 2009 : Circulaire de cadrage sur les maquettes de master « enseignement ».
Remaniement ministériel : **LUC CHATEL NOMMÉ MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**.

NOVEMBRE 2009

Novembre 2009 : Propositions de Luc Chatel sur la formation des maîtres : **IL REVIENT SUR L'ENGAGEMENT ÉCRIT DE XAVIER DARCOS, PROPOSE L'AFFECTATION DES STAGIAIRES À TEMPS PLEIN** et des stages en responsabilité pour les étudiants de M2.

Septembre 2010 : **PREMIERS STAGIAIRES AFFECTÉS À TEMPS PLEIN, SANS FORMATION**.
Nombreuses difficultés pour l'administration à nommer un tuteur pour chaque stagiaire.
Dépôt d'un recours auprès du Conseil d'État par le SNES pour contester les arrêtés pris en mai par Luc Chatel permettant l'affectation des stagiaires à temps plein.

Octobre – Novembre 2010 : premiers témoignages de stagiaires en grandes difficultés. Aveuglement au plus haut niveau de l'administration sur les difficultés rencontrées.

Janvier 2011 : Baisse très sensible du nombre de présents aux concours, résultat d'une baisse d'attractivité des métiers en œuvre depuis plus de dix ans.
976 postes aux concours externes seront non pourvus.
Le Président de la République admet, lors de ses vœux au monde de l'éducation, qu'il faut revoir certains points de la réforme.

Mai 2011 : Question avec débat posée au Sénat par Brigitte Gonthier-Maurin. Luc Chatel continue à nier la réalité que vivent les stagiaires.

Novembre 2011 : **LE CONSEIL D'ÉTAT RECONNAÎT L'ILLÉGALITÉ DES ARRÊTÉS PUBLIÉS EN MAI 2010** : le Ministre n'avait pas la compétence pour abroger seul le cahier des charges de la formation des maîtres.

FÉVRIER 2012

Janvier 2012 : **DÉPÔT DE LA PROPOSITION DE LOI GROSPELLIN**, mettant fin au monopole des IUFM pour la formation des maîtres et affichant l'objectif de répondre à l'arrêt défavorable pour le ministère du Conseil d'État.

FICHE 2

PRESENTATION DE LA PROPOSITION DE LOI GROSPERRIN



1. DEUX OBJECTIFS DE LA PROPOSITION

Elle agit sur deux points principaux :

- **Fin du monopole des IUFM et de l'université** dans la formation des maîtres
- **Suppression de toute référence à la mise en place d'une formation pendant l'année de stage** suivant l'admission au concours.

2. L'ANALYSE DU SNES

UNE HEURE. Tel est le temps consacré par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale pour étudier la proposition de loi Groperrin « relative à la modification de certaines dispositions encadrant la formation des maîtres ». C'est bien peu pour une proposition de loi visant à pérenniser la pseudo-réforme de la formation des maîtres, surtout lorsque c'est la première fois que la représentation nationale est consultée à ce sujet.

PROPOSITION QUALIFIÉE DE « TECHNIQUE », son auteur la justifie également comme une réponse à l'arrêt du Conseil d'État qui a rétabli le cahier des charges de la formation des maîtres de 2006. Le gouvernement soutient pleinement cette loi, puisqu'il l'a inscrite à l'ordre du jour de la commission pendant la semaine d'initiative gouvernementale et qu'il a engagé la procédure accélérée pour espérer la faire adopter avant la fin de la session parlementaire. C'est bien la preuve que le député Groperrin est en fait « **LA PLUME DU MINISTRE POUR CONTOURNER LA DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT** » et qu'il cherche, en fait, à « légaliser le crime » que constitue la suppression de la formation des maîtres.

Car cette proposition de loi est en réalité **ÉMINEMMENT POLITIQUE**. Il s'agit, en urgence et à cinq semaines de la fin de la session parlementaire, à 80 jours d'échéances électorales importantes, d'acter par la loi la **SUPPRESSION DE LA FORMATION DES MAÎTRES** et de réduire les IUFM à un rôle tellement minime qu'ils disparaîtront d'eux-mêmes. Même si suite au tollé provoqué par sa proposition de loi, le député Groperrin a dû amender son texte afin d'éviter que n'importe quelle officine privée ne s'empare du marché, la loi entrainera bien la fin du monopole des IUFM et de l'université dans la formation des maîtres.

Quel est l'objectif réel sinon de rendre très difficile une future réforme de la formation prenant appui sur le potentiel que constituent les IUFM ?

C'est une attitude revancharde de la part de la majorité et du gouvernement qui ne digèrent pas l'échec de leur réforme suite à l'arrêt du Conseil d'État le 27 novembre 2011.

Le SNES avec la FSU et ses syndicats ont lancé une **CAMPAGNE D'INTERPELLATION DES PARLEMENTAIRES** pour que la proposition de loi soit retirée. Il s'adresse particulièrement aux sénateurs pour leur demander solennellement de tout mettre en œuvre pour que le processus législatif ne puisse pas aller à son terme. Il demande que des discussions soient ouvertes rapidement pour une autre réforme de la formation des maîtres.

CALENDRIER D'UNE PROPOSITION DE LOI PRÉCIPITÉE

10 JANVIER : dépôt de la proposition de loi sur le bureau de l'Assemblée Nationale

1^{ER} FÉVRIER : passage en commission des affaires culturelles et de l'éducation

8 ET 9 FÉVRIER : Discussion en séance plénière

15 FÉVRIER : Vote à l'Assemblée Nationale en première lecture

Transmission au Sénat.
À ce jour, la proposition de loi ne figure pas à l'agenda du Sénat.

FICHE 3

ENQUETE STAGIAIRES 2011



En septembre 2011, le SNES, comme il l'avait fait en 2010, a lancé une enquête en ligne à destination des stagiaires.

PRÈS DE 400 STAGIAIRES ont répondu à cette enquête dont les résultats mettent en lumière les effets catastrophiques de la suppression de l'année de stage et démontent le discours officiel du ministre et des recteurs sur les conséquences de la réforme des enseignants.

I - CONDITIONS D'EXERCICE

- Un **TEMPS DE SERVICE** le plus souvent à temps plein, une proportion non négligeable de stagiaires assurant même des heures supplémentaires.

Quel est votre temps de service (devant élèves) ?

certifiés :	18h : 69%
	plus de 18h : 13%
agrégés :	15h : 53%
	plus de 15h : 47%

- La circulaire de rentrée (BO n°20 du 19 mai 2011) indique que "dans le second degré, il faudra veiller à ce que **l'emploi du temps des fonctionnaires stagiaires corresponde à deux niveaux d'enseignement au maximum** afin de limiter le nombre de préparations de cours."

Elle n'a pas été respectée : PLUS DE 46% DES STAGIAIRES ONT TROIS NIVEAUX OU PLUS.

Combien de niveaux avez-vous ?

- deux :	45,8%
- trois :	25,9%
- plus de quatre :	20,2%

- **UNE MINORITÉ NON NÉGLIGEABLE DE STAGIAIRES (38,5%)** enseigne dans des établissements classés "difficiles", ou sur plusieurs établissements, ou dans des classes à examens.

*Etes(s)-vous affecté(e) dans un établissement ordinaire?
(Plusieurs réponses possibles)*

- classes à examens :	18,5%
- ZEP :	7,7%
- plusieurs établissements:	6,5%
- SEGPA :	3,9%
- CLAIR :	1,8%

2. ORGANISATION DE LA FORMATION

- Presque tous les stagiaires ont un tuteur, le plus souvent de la même discipline, mais **PLUS D'1/5 D'ENTRE EUX N'ONT PU RENCONTRER LEUR TUTEUR QU'APRÈS AVOIR ASSURÉ LEURS PREMIERS COURS.**

Avez-vous un tuteur ?	oui : 98,2% - non : 1,8%
Est-il dans la même discipline ?	oui : 96,6% - non : 3,4%
Avez-vous rencontré votre tuteur avant vos premiers cours avec les élèves ?	oui : 79,3% - non : 20,7%

- Le 24 mai 2011, Luc Chatel, dans un discours à l'université de Cergy-Pontoise, déclarait que les stagiaires bénéficieraient d'une **FORMATION DE CINQ JOURS AVANT LA RENTRÉE** des élèves.

Dans les faits, **SEULS 13% DES STAGIAIRES ONT BÉNÉFICIÉ DE CETTE DISPOSITION.**

Combien de jours d'accueil avez-vous eu avant la rentrée ?

- un jour :	7,6%
- deux jours :	10,9%
- trois jours :	45,9%
- quatre jours :	22,7%
- cinq jours :	13,0%

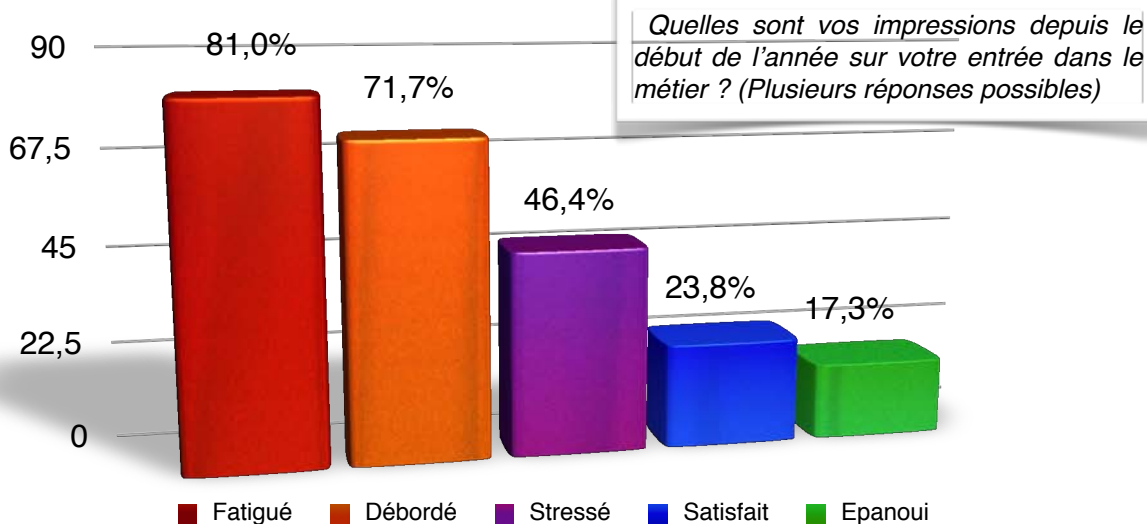
- **DES FORMATIONS JUGÉES INSUFFISANTES** et trop souvent inintéressantes, parfois inutiles par les stagiaires.

Que pensez-vous de ces formations ?

suffisante :	6,5%	- intéressante :	24,4%	- utile :	19,0%
insuffisante :	60,7%	- inintéressante :	34,2%	- inutile :	23,2%

3. LES SENTIMENTS DES STAGIAIRES

- Dès l'entrée dans le métier, ce sont les **SENTIMENTS D'INQUIÉTUDE ET D'ÉPUISEMENT** qui dominent chez les stagiaires.



FICHE 4

2012 :

POURSUITE DE LA CRISE DU

RECRUTEMENT



1. UNE CRISE DE L'ATTRACTIVITÉ

Depuis des années, le nombre de postes aux concours externes n'a cessé de diminuer, passant de 17 000 en 2008 à 8 600 en 2012.

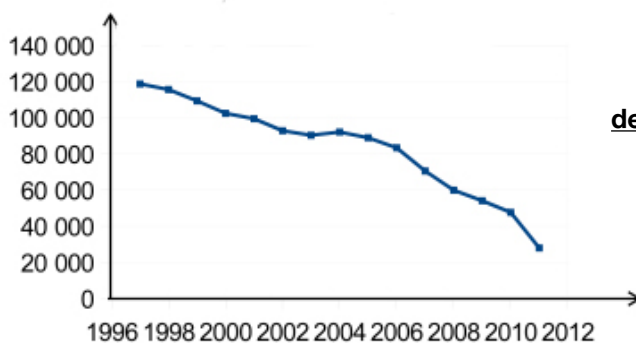
Liée à la volonté dogmatique de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, cette politique est une des causes majeures de la baisse de l'attractivité de nos métiers qui s'est traduite par une baisse du nombre de candidats.

Entamée en 2004, cette évolution a connu une accélération en 2011, le nombre d'**INSCRITS** aux concours passant de 85 027 en 2010 à 64 973 en 2011.

Au cours de l'été 2011, Luc Chatel s'est enorgueilli d'une augmentation du nombre d'**INSCRITS** (70 859) aux concours à la session 2012). Cette légère progression ne rattrape pas la chute brutale de 2011.

Mais surtout, entre **2004 ET 2011**, on est passé de **92 039** candidats présents à **27 923**, soit une **CHUTE DE PRÈS DE 70%**.

Le nombre de candidats présents aux concours de la session 2012 n'est pas encore publié. C'est pourtant l'indicateur le plus pertinent puisqu'il est le seul qui permette de comparer le réel vivier d'une année sur l'autre.



Courbe : Evolution du nombre de présents aux concours externes de recrutements

2. UNE CRISE DU RECRUTEMENT

Les résultats d'admissibilité de la session 2012 (voir le tableau ci-après) ne présagent rien de bon.

Contrairement à ce qu'a dit Josette Théophile (DGRH), les chiffres désastreux de la session 2011 où 976 postes n'ont pas été pourvus, dont 826 pour les seuls CAPES, ne résultent pas d'un simple transition ponctuelle liée au changement des dates des concours.

LA CRISE S'INSTALLE et s'aggrave : non seulement le nombre de postes au concours est en baisse mais en plus ils ne seront pas tous pourvus, comme l'indique la proportion admissibles/postes (voir tableau ci-après).

Ainsi la proportion admissibles/postes reste faible, voire s'est affaibli, pour 8 disciplines (lettres classiques, lettres modernes, anglais, mathématiques, allemand, éducation musicale, sciences économiques et sociales et documentation). On retrouve ainsi les CAPES dont tous les postes n'ont pas été pourvus en 2011 avec une aggravation pour certains d'entre eux (notamment l'allemand et la documentation) et une légère amélioration pour les mathématiques mais qui ne couvrira pas tous les besoins dans cette discipline.

Tableau : Résultats aux CAPES pour 2011-2012

Disciplines	Données pour la session 2012			Données pour la session 2011			
	Postes	Admissibles	Admissibles / Postes	Postes	Admissibles	Admissibles / Postes	Postes non pourvus
Philosophie	50	107	2,14	32	83	2,59	0
Lettres classiques	170	92	0,54	185	106	0,57	108
Lettres modernes	733	909	1,24	800	1024	1,28	155
Histoire Géographie	580			550	1184	2,15	0
Sc. éco. et sociales	110	187	1,70	72	130	1,81	4
Allemand	230	252	1,10	175	228	1,30	1
Anglais	790	1080	1,37	790	1145	1,45	131
Espagnol	273	598	2,19	252	536	2,13	0
Italien	45	101	2,24	45	103	2,29	0
Mathématiques	950	1183	1,25	950	1047	1,10	376
Physique Chimie	205	519	2,53	300	565	1,88	0
S.V.T.	257	578	2,25	260	586	2,25	0
Ed. musicale	100	95	0,95	120	114	0,95	48
Arts plastiques	180	384	2,13	175	348	1,99	0
Documentation	157	196	1,25	145	244	1,68	3
Autres langues	17	33	1,94	30	49	1,63	0
TOTAL	4847	6314	1,30	4881	7492	1,53	826
Capeps externe (EPS)	600	986	1,64	560	1054	1,88	0
CPE externe	245	546	2,23	275	552	2,01	0
CO-psy. externe	50	NC	NC	50	123	2,46	0

Si toutes les disciplines ne sont pas encore touchées par la crise du recrutement, cette dernière concerne néanmoins tous les champs disciplinaires.

3. DES CONSÉQUENCES POUR L'AVENIR

Cette crise du recrutement arrive au plus mauvais moment. En effet, **À PARTIR DE 2015, LES BESOINS EN QUALIFICATION À BAC+5 VONT ÊTRE TRÈS IMPORTANTS¹** à cause des nombreux départs en retraite des générations du « baby-boom ».

Dans l'Éducation nationale, cette situation n'a pas été anticipée.

En effet, la dernière étude prospective sur les besoins en recrutement date de 2004 et estimait qu'il fallait porter le nombre de postes aux concours externes à 17 300 par an sur la période 2004-2013.

On en est non seulement très loin, mais en plus le nombre de naissances a continué à progresser, entraînant depuis la rentrée 2010 une augmentation des effectifs dans le second degré.

4. PROPOSITIONS DU SNES

Aujourd'hui, l'urgence est bien de réussir à recruter davantage de personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, **EN PROGRAMMANT L'AUGMENTATION DES RECRUTEMENTS ET EN MAINTENANT CE NOMBRE À UN NIVEAU ÉLEVÉ.**

De même, pour augmenter l'attractivité du métier d'enseignant, il faut **METTRE EN PLACE DES PRÉ-RECRUTEMENTS**, véritable rémunération des étudiants qui s'engagent dans les voies de l'enseignement, permettant ainsi de sécuriser leur parcours et de diversifier l'accès au métier.

¹ Voir « Les métiers en 2015, l'impact du départ des générations du baby-boom », étude de la DARES et du commissariat général au plan, décembre 2005



Dans le cadre de l'élection présidentielle et alors que le système éducatif est à la croisée des chemins, le SNES, syndicat majoritaire des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, interpelle les candidats sur l'avenir de l'École, du second degré et de ses personnels. Cette interpellation se construit autour de quelques fiches thématiques abordant, tout au long de la campagne, les points clefs et les grands leviers de l'évolution du service public d'Éducation nationale. Les réponses seront rendues publiques.

Le métier enseignant

ÉTAT DES LIEUX

L'empilement de réformes très contestées, les suppressions de postes, la dégradation des conditions de travail ont provoqué, chez les enseignants, CPE et CO-Psy, un profond malaise. Les prescriptions contradictoires et irréalisables, les méthodes managériales qui ignorent la réalité du travail, déstabilisent fortement les métiers et ne font qu'accroître les inégalités et la soumission à des objectifs locaux. Cette politique est contre-productive : elle remet en cause les capacités d'innovation et d'adaptation des professionnels aux conditions réelles des métiers. La formation initiale a été détruite par une réforme impensée : l'élévation du niveau de recrutement était

une nécessité, mais engagée sans réflexion sur les cursus universitaires et avec pour seul objectif de supprimer des postes, elle provoque aujourd'hui des effets désastreux. La formation continue ne répond quant à elle qu'aux seuls besoins de l'institution pour l'application de réformes contestées.

Nos métiers connaissent une véritable crise d'attractivité. Due essentiellement à la baisse de recrutement et à l'absence de perspectives pour les étudiants, la situation est très critique : en 2011, 976 postes ouverts aux concours externes n'ont pas été pourvus. Les premiers résultats de la session 2012 s'annoncent tout aussi mauvais.

QUESTIONS AUX CANDIDATS

- 1 Pour prendre en compte les évolutions des métiers de l'enseignement et de l'éducation, comment envisagez-vous d'adapter les missions des personnels ? Cela passe-t-il par une modification des statuts ? Dans quel sens ?
- 2 Quelle politique comptez-vous mettre en œuvre pour répondre aux besoins du système éducatif et rendre à nouveau attractives les voies menant aux concours (recrutement de personnels titulaires, engagement pluriannuel, vivier de candidats) ?
- 3 Quelle est votre conception de la formation des maîtres (cursus universitaire, articulation des différentes composantes de la formation, place du concours, année de stage post-concours, formation continue) ?
- 4 Quelles mesures prendrez-vous pour rendre aux personnels leur capacité à agir collectivement sur leur travail (amélioration des conditions de travail, concertation, refus de méthodes managériales...) ?

CE QUE DEMANDE LE SNES

Les personnels – concepteurs de leurs métiers – doivent être reconnus dans leur travail et respectés dans leurs statuts, leurs qualifications et leurs droits.

Le travail collectif, partie intégrante de nos métiers, doit être inclus dans les obligations réglementaires de service actuelles sous forme d'une décharge forfaitaire, gérée par les équipes.

Redonner de l'attractivité et recruter à hauteur des besoins passe par un plan pluriannuel de recrutement et la revalorisation des salaires et des conditions de travail.

La démocratisation de l'accès à nos professions exige un système de prérecrutement dès la licence. Dans l'urgence, un dispositif permettant la titularisation des contractuels et l'accès pour les AED aux corps d'enseignants, de CPE et de CO-Psy doit être défini.

Un haut niveau de qualification est nécessaire pour le recrutement. Les enseignants, CPE et CO-Psy doivent être titulaires du Master. La formation initiale doit intégrer la formation disciplinaire et des éléments de préprofessionnalisation (didactique, histoire de la discipline, recherche, stages encadrés...). L'année de stage doit permettre un réel travail avec le tuteur, la prise en charge progressive de certaines de ses classes, la réflexion sur les pratiques et l'échange entre pairs. Les IUFM rénovés, avec leur potentiel de formateurs, doivent avoir toute leur place.

Les premières années d'entrée dans le métier doivent être progressives et accompagnées. La charge de travail inhérente au début de carrière doit être prise en compte.

La formation continue doit répondre aux attentes et aux besoins des personnels pour perfectionner leurs pratiques. Elle doit avoir lieu sur le temps de travail. Son contenu et son accès doivent être améliorés.



**VERSAILLES : MASTERS EN ALTERNANCE :
DES ETUDIANTS TROMPES ET PRIS EN OTAGE**

Quand l'expérimentation est au service des effets d'annonce d'un Ministre en difficulté à cause de sa politique désastreuse et hautement contestable...

En 2010, le Recteur de Versailles, avait proposé et défendu avec zèle les masters en alternance dans les médias généraux et spécialistes. Alors que des centaines de milliers de voix se sont fait entendre pour exiger le rétablissement de l'année de stage en alternance après le concours supprimée par la désastreuse réforme de la formation des maîtres en 2010, il s'était alors fait le champion de ce qu'il présentait comme la modernité en terme de formation des maîtres et comme la solution à la grave crise des recrutements à laquelle est confrontée l'Education nationale (pour la session 2011 : 971 postes ouverts aux concours non pourvus !).

En dévoyant l'idée de pré-recrutement pour essayer de reconstituer des viviers d'étudiants de plus en plus anémiques pour les concours, il s'agissait d'entériner, dans les faits, le désengagement de l'Etat de la formation professionnelle des personnels d'enseignement et d'éducation par le transfert de celle-ci dans le cursus universitaire des étudiants en master se destinant aux métiers de l'enseignement sous la forme de stage en responsabilité.

Avant même que le Ministère ne définisse le cadre de cette expérimentation dans une circulaire parue le 22 septembre 2011, le Recteur engageait les universités de l'académie de Versailles au mois de juin à mettre en œuvre ces masters en alternance et à démarcher les étudiants pour s'engager dans ce dispositif expérimental. Installé dans la plus grande opacité, il s'est adressé à deux catégories d'étudiants :

- Les étudiants en diplôme universitaire : déjà titulaires d'un Master 2 validé l'année dernière, ils ont échoué aux oraux du CAPES. Pour pouvoir préparer une seconde fois les concours ils ont dû accepter le dispositif en alternance (Diplôme universitaire en alternance). Il s'agit d'étudiants en SVT, en sciences physiques, en EPS (université d'Orsay- Paris XI).
- Les étudiants en Master 1 : il s'agit d'étudiants en mathématiques (université de Cergy).

Au total, cela concerne environ une trentaine d'étudiants pour le second degré. Mais la dure réalité de la vie des étudiants en alternance est bien éloignée des annonces fracassantes du Recteur et du Ministre qui les ont accueillis en personne à la rentrée à grands renforts de publicité.

Quand elle prend en otage les étudiants et les empêche de réussir...

Les conditions concrètes d'exercice des étudiants en master ou en diplôme universitaire ne font, en effet, malheureusement que confirmer les critiques que le Ministre et le Recteur avaient soigneusement éludées au moment de la mise en place à marche forcée de l'expérimentation de ces formations en alternance :

- Charge de travail très lourde pour les étudiants inconciliable avec la poursuite d'études universitaires de haut niveau et la préparation des concours (préparation des cours, correction des copies, participation aux conseils de classe...)
- Services obligeant à plusieurs demi-journées de présence dans les établissements, des déplacements longs et coûteux...
- Pseudo-formation professionnelle qui se substitue à un temps qui devrait être consacré à la recherche et à la formation disciplinaire et repose sur l'idée que le métier s'apprend sur le tas

Conférence de presse SNES – 14 février 2012

Contact SNES Versailles : Michel VIALLE : 06 22 94 14 04 ; Nadège MUZARD : 06 82 48 68 37

De surcroît, les difficultés des étudiants ont encore été aggravées par des choix propres à l'académie de Versailles. Les déclarations de la secrétaire générale du Rectorat de Versailles le 13 décembre à l'AEF (« *les étudiants en master en alternance se préparant aux concours, ce sont avant tout des étudiants en formation, et l'académie leur garantit des conditions de pratique très protégées. Nous travaillons avec les chefs d'établissement pour qu'ils soient accompagnés, avec un tuteur, sur un temps de travail restreint et sur un temps de semaine privilégié. Les niveaux dont ils ont la responsabilité sont étudiés à l'avance* ») sonnent comme une tromperie :

- Alors que le service en responsabilité dans les établissements devaient avoir lieu après les écrits du CAPES, les étudiants en DU ont pris en charge les classes dès la rentrée.
- Le service de 6 heures maximum (un tiers du service du corps de référence) qui doit être la norme selon la circulaire du 22 septembre ne s'applique pas à tous les étudiants : plusieurs étudiants assurent, en effet, jusqu'à 8 heures.
- La règle d'un service en collège uniquement et sans classes à examen et à orientation est contournée : certains enseignent de la 6ème à la 1ère ES !
- La préconisation de libérer certaines demi-journées pour assister aux cours de préparation aux concours n'a pas été respectée pour tous les étudiants
- L'engagement d'une affectation dans des établissements proches de leurs universités n'a pas été tenue : certains doivent se rendre dans des établissements très éloignés : jusqu'à 50 kilomètres !! Le rectorat leur refuse même le remboursement des frais de transports.
- Les tuteurs désignés volontaires à la rentrée pour accompagner les étudiants

Le bilan de ce bricolage pour répondre aux effets d'annonce du Ministre et du Recteur est ravageur : c'est ainsi que parmi les étudiants en DU de SVT, tous admissibles l'an dernier au CAPES, seule la moitié a réussi les écrits du CAPES cette année.

Quand elle rime avec exploitation...

Les étudiants en alternance qui assurent des cours dans plusieurs établissements de l'académie depuis le 1er septembre n'ont obtenu leur contrat de travail qu'au mois de novembre suite à leurs démarches collectives, relayées par leurs formateurs et appuyées par le SNES. Ils n'ont commencé à être payés que suite à la signature de ceux-ci ! A ce jour, ils n'ont toujours reçu aucun bulletin de paye !

La rémunération proposée par le Rectorat de Versailles ne respecte ni leur niveau de qualification ni les engagements du Ministère qui l'a fixée à 6000 euros par an pour l'équivalent d'un tiers temps (6h par semaine).

La grille qui s'applique au professeur contractuel, se fonde sur des indices de recrutement selon un classement qui prend en compte le niveau de diplôme pour l'enseignement général et répartit les contractuels en trois catégories avec des grilles d'amplitude indiciaire différente. Le point d'indice vaut 4,6028 euros par mois.

Diplôme	Classement	Indice Brut	Indice majoré	Traitement brut	Traitement net
L2	3e catégorie	340	321	1486,32	1226,07
L3	2e catégorie	441	388	1796,55	1465,76
Master 1	2e catégorie	469	410	1898,42	1548,87
Master 2	2e catégorie	500	431	1995,65	1628,2
Doctorat	1ere catégorie	548	466	2157,71	1760,42

Les étudiants engagés dans des masters en alternance (niveau de qualification L3) et dans les diplômes universitaires (niveau de qualification master 2) devraient selon cette grille être considérés comme des contractuels de 2eme catégorie.

Conférence de presse SNES – 14 février 2012

Contact SNES Versailles : Michel VIALLE : 06 22 94 14 04 ; Nadège MUZARD : 06 82 48 68 37

Or le Rectorat classe tous les étudiants en alternance en 3^e catégorie à l'indice 354, alors que, recrutés comme contractuels, ils devraient débiter à l'indice 388 pour les étudiants en master 1 et à l'indice 431 pour ceux en diplôme universitaire.

D'autre part, la circulaire du 22 septembre établit sur la base d'un temps plein la rémunération d'un master en alternance à 495,44 euros hebdomadaires, soit 17 835 euros pour 36 semaines. Compte tenu de l'indice retenu par le Rectorat, sur 10 mois, le revenu accordé pour un temps plein est de 16 390 euros.

Les étudiants master en alternance sont ainsi deux fois floués par rapport aux normes salariales du Rectorat et du Ministère.

La réalité de l'escroquerie apparaît encore plus terrible lorsque l'on prend pour référence les stagiaires d'avant la réforme qui, à niveau de recrutement équivalent, percevaient pour un tiers temps un traitement annuel de 16 800 euros alors que les étudiants au master en alternance ne toucheront au mieux que 5463 euros sur l'année !

Suite à l'action collective des étudiants, appuyée et accompagnée par le SNES, le Rectorat serait en passe de réaligner leur rémunération sur le plancher ministériel en la portant à l'indice 388, soit 5994 euros par 10 mois d'exercice à 10 mois.

Pour le SNES, le contentieux salarial reste entier. Il condamne l'attitude indécente du Rectorat qui, pour refuser la rémunération à la hauteur de la qualification des étudiants en alternance, prétend qu'ils ne peuvent être assimilés à des contractuels alors que :

- à ce jour, ils n'ont toujours signé aucune convention de stage, pourtant prévue dans la circulaire ministérielle du 22 septembre 2011, définissant leurs conditions de stage et précisant les obligations de l'employeur à leur égard (hauteur du service, présence d'un tuteur, pas de classe à examen...)
- ils sont utilisés comme des moyens d'enseignement à part entière depuis le 1^{er} septembre permettant ainsi de couvrir des besoins non couverts du service public d'Education en raison de la pénurie organisée de personnels titulaires
- ils engagent pour accomplir la mission de service public qui leur a échoué de lourds frais pour leur déplacement que compense à peine la faiblesse de leurs rémunérations.

Mettre fin à un gâchis terrible

Le SNES condamne ces pratiques absolument indignes. L'amertume est grande chez les étudiants qui se sont sentis trompés. Certains ont démissionné ou envisagent de le faire. En dépit d'avoir alerté dès le mois d'octobre le Rectorat, ils n'ont reçu aucune réponse satisfaisante à leurs revendications. Le SNES exige une régularisation immédiate des situations, la revalorisation de leur traitement sur la base de leur véritable qualification, une rémunération sur 12 mois et non 10, le remboursement des frais de déplacement et que les dispositions soient prises pour améliorer les conditions d'affectation et de service de ces étudiants afin qu'ils puissent réussir une année lourde d'enjeux pour eux.

Sur le fond, le SNES réaffirme son opposition aux masters en alternance. Ces masters préparant aux métiers et aux concours de l'enseignement servent à justifier la suppression de l'année de stage dont bénéficiaient auparavant les enseignants après leur réussite aux concours, en intégrant dans leur cursus une pseudo-formation professionnelle sous la forme de stage en responsabilité.

Dévoyant l'idée de pré-recrutement, le Recteur entend ainsi se doter d'une nouvelle main d'œuvre précaire pour faire face à la pénurie organisée de personnels titulaires et aux problèmes aigus de remplacement. Il réduit l'apprentissage de nos métiers, complexes et exigeants, à la reproduction mimétique de bonnes pratiques qui s'apprendraient sur le tas.

Conférence de presse SNES – 14 février 2012

Contact SNES Versailles : Michel VIALLE : 06 22 94 14 04 ; Nadège MUZARD : 06 82 48 68 37

Il continue d'exiger :

- une autre réforme de la formation des maîtres
- un plan de pluriannuel de recrutement avec un des postes aux concours à la hauteur des besoins
- le rétablissement d'une véritable année de stage après le concours où alternent théorie et pratique avec un service ne pouvant excéder un tiers des obligations réglementaires de service.
- Pour les étudiants : l'abandon des stages en responsabilité (mais le maintien des stages d'observation et de pratique accompagnée) et la mise en place d'une véritable politique de pré recrutement afin de donner le temps et les moyens aux étudiants de se préparer sereinement et efficacement aux concours.
- Un cadrage national des masters par le Ministère
- Le maintien des IUFM, rénovés, comme composante de l'Université permettant d'associer les formateurs à des équipes de recherche, assurant un haut niveau de formation.

Conférence de presse SNES – 14 février 2012

Contact SNES Versailles : Michel VIALLE : 06 22 94 14 04 ; Nadège MUZARD : 06 82 48 68 37